



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 37 - MARS 2015**

# SOMMAIRE

## 75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

### Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté N °2015049-0008 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial n ° 2013 319-0008 portant délégation de signature du directeur général en matière de marchés publics (HUPIFO) .....	1
Arrêté N °2015062-0001 - Arrêté de délégation de signature de la directrice par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest en matière de marchés publics .....	4
Arrêté N °2015064-0004 - Arrêté de délégation de signature de la Directrice des Hôpitaux Universitaires Saint- Louis - Larivboisière - Fernand Widal aux Directeurs Adjointes .....	7

## 75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Décision N °2015060-0001 - Délégation particulière à la Direction de la Patientèle, des Budgets annexes et du Médico- social .....	13
Décision N °2015061-0019 - Délégation Coordination Générale des Soins des trois établissements de la Direction Commune .....	17

## Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté N °2015054-0017 - arrêté portant subdélégation de signature : Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL .....	21
---	----

## Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2015063-0001 - Subdélégation de signature du directeur régional de la DIRECCTE au responsable de l'unité territoriale de Paris sur les compétences du Préfet de département .....	23
---	----

## Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Autre N °2015060-0002 - Délégation de pouvoir n ° 02-2015 du 1er mars 2015 .....	31
--	----





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2015049-0008**

**signé par  
Directeur général de l'AP- HP**

**le 18 Février 2015**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris  
Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques**

Arrêté modifiant l'arrêté directorial n ° 2013  
319-0008 portant délégation de signature du  
directeur général en matière de marchés  
publics (HUPIFO)

Arrêté Directorial n° 2015 –

modifiant l'arrêté directorial n° 2013 319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319-0008, du 15 novembre 2013, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté n° ANADDG 2015/02 0002 du 16 février 2015 nommant Madame Françoise SABOTIER-GRENON directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest,

La secrétaire générale entendue,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er :** A compter du 02 mars 2015, l'article 2-1 de l'arrêté directorial n° 2013 319-0008 susvisé est modifié comme suit :

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest  
M. Françoise SABOTIER-GRENON, directrice par intérim.

**ARTICLE 2:** Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 février 2015

Martin HIRSCH





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2015062-0001**

**signé par**  
**Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile- de- France Ouest**

**le 03 Mars 2015**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**  
**Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques**

Arrêté de délégation de signature de la  
directrice par intérim des Hôpitaux  
Universitaires Paris Ile- de- France Ouest en  
matière de marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés  
La Directrice par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013319-0008 modifié du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeur n°2015049-0008 du 18 février 2015 modifiant l'article 2-1 de l'arrêté directeur n°2013319-0008 du 15 novembre 2013 et donnant délégation de signature à Madame Françoise SABOTIER-GRENON, directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 2 mars 2015 ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1ER :** Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom de la directrice par intérim, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Madame Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Madame Florence BAGUET, adjointe de la directrice des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie,
- Madame Julie LAIGRE, directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche,
- Madame Christiane MONTANELLI, directrice adjointe, secrétaire générale,

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom de la directrice par intérim, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché, des ordres de services, des bons de commande, des avenants et des décisions de poursuivre.

- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Mourad GHOMARI, ingénieur, directeur des équipements,
- Monsieur Jérémy LECLERT, ingénieur, adjoint au directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance
- Madame Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière, responsable de la cellule des marchés,



**ARTICLE 3 :** Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom de la directrice par intérim, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Madame Brigitte MARTEL, attachée d'administration hospitalière, directrice du site de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck).
- Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier (exclusivement pour le site de Berck et les travaux urgents et imprévus TUI).
- Madame Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck)
- Madame Cécile VACOSSIN, cadre supérieur de santé (exclusivement pour le site de Berck).

**ARTICLE 4 :** La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E et 1-F (pour les besoins de l'hôpital Maritime de Berck) de l'arrêté de délégation de signature n°2013319-0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté de délégation de signature n° 20155023-0004 du 23 janvier 2015 est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le 3 mars 2015

Françoise SABOTIER-GRENON



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2015064-0004**

**signé par**  
**Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Saint Louis - Lariboisière - Fernand**  
**Widal**

**le 05 Mars 2015**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature de la  
Directrice des Hôpitaux Universitaires Saint-  
Louis - Larivboisière - Fernand Widal aux  
Directeurs Adjoints

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

**Arrêté n° 2015-05.03.2015 GH SLS-LRB-FW**

**Madame EVE PARIER**, Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL.

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés n° 12010090180, n°2010-0115, n°2010-286 DG, n° 2011/0289 DG, n° 2013/040008, n° 2013/100030, n° 2013/100003, n° 2014/020001, n° 2014-090003 et n° 2014-100003 portant nomination des cadres de Direction des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012214-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directeurial n° 2014205-0001 du 24 juillet 2014,

## A R R E T E

### ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur NICOLAS Christian**, directeur de groupe adjoint et par ailleurs, directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIÈRE - FERNAND-WIDAL, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

**Monsieur CORRIOL Clément**,  
Directeur adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame DEUGNIER-LAURENT Marie**,  
Directrice adjointe chargée des finances et de la recherche,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame NEURRISSE Sonia**,  
Directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame BASCOUL Marie-Lore**,  
Directrice adjointe, adjointe à la Directrice chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame SWAN-DE REBOUL Anne-Claire**,  
Directrice adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Biologie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Monsieur LECA Philippe**, Ingénieur en chef, en charge de la Direction des usagers, du système d'information et de la qualité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame KANIA Florence**,

Directrice des soins, exerçant les fonctions de Coordinatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

**Monsieur GRAU Marcel**,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes A et F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame CAUSSE Sophie**,

Attachée d'administration hospitalière, chargée des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Madame Marie DEUGNIER-LAURENT**, directrice du site SAINT- LOUIS, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par la Directrice du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de **Monsieur Clément CORRIOL**, directeur chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER**, attaché d'administration et à **Madame Claire SENE**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Marie LAURENT-DEUGNIER**, directrice chargée des affaires financières et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Claire DECOUTY-BERNABEU**, attachée d'administration, à **Madame Sylvie MARTINEZ**, attachée d'administration, à **Madame Gwenaëlle GERARD-SAIGNE**, attachée d'administration et à **Madame Bérengère DEFORGE**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie ou de **Madame Marie-Lore BASCOUL** adjointe au directeur chargé du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Yann LE CORGUILLE**, ingénieur en chef, à **Monsieur Laurent SIWIEC**, ingénieur biomédical, à **Madame Anne TROMPETTE**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Damien KOCIK**, ingénieur en chef, à **Monsieur Antoine DRO**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur en chef, à **Madame Magali JAOUEN-PILARD**, attachée d'administration ou à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe LECA**, directeur des usagers, du système d'information et de la qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Christophe NICOLAI**, ingénieur, et à **Monsieur Fabien MARTINEZ**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Madame Anne-Claire SWAN-DE REBOUL**, Directrice des affaires médicales et de la biologie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration, à **Madame Stéphanie GARRIGUES**, adjoint des cadres hospitaliers et à **Madame Claire LANSAC**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Florence KANIA**, Coordinatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire FONTA**, directrice des soins et **Madame Carole KOHLER**, directrice des soins.

#### **ARTICLE 5:**

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian NICOLAS**, directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Monsieur Clément CORRIOL**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, à **Madame Marie-Lore BASCOUL** directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie ainsi qu'à **Madame Anne-Claire SWAN-DE REBOUL**, directrice des affaires médicales et de la biologie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Christian NICOLAS** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Madame Marie DEUGNIER-LAURENT**, directrice du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Monsieur Clément CORRIOL**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée des du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière, à **Madame Marie-Lore BASCOUL** directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie ainsi qu'à **Madame Anne-Claire SWAN-DE REBOUL**, directrice des affaires médicales et de la biologie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Madame Marie DEUGNIER-LAURENT** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

## ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

**Mesdames BASCOUL, DEUGNIER-LAURENT, NEURRISSE, SWAN-DE REBOUL,**  
Directrices adjointes ;

**Messieurs CORRIOL, NICOLAS,**  
Directeurs adjoints ;

**Monsieur HOUZE,**  
Directeur des Soins ;

**Mesdames BOURGOIN, CAUSSE, DECOUTY-BERNABEU, DEFORGE, JAOUEN-  
PILARD, MANOIR, SENE,**

Attachées d'administration hospitalière

**Messieurs GRAU, VAN ACKER,**  
Attachés d'administration hospitalière ;

**Messieurs DRO, KOCIK, LECA, NICOLAI,**  
Ingénieurs ;

**Madame PETIT,**  
Cadre de santé.

## ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2014-03.11.2014 GH-SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

## ARTICLE 8:

La Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIÈRE - FERNAND WIDAL est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 05 mars 2015

**Eve PARIER**



<b>Eve PARIER</b> DIRECTRICE HÔPITAUX UNIVERSITAIRES Saint-Louis Lariboisière Fernand-Widal
--



PREFECTURE PARIS

## **Décision n ° 2015060-0001**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Mars 2015**

**75 - Centre Hospitalier Sainte Anne**

Délégation particulière à la Direction de la  
Patientèle, des Budgets annexes et du Médico-  
social



## Délégation de signature Pôle Médico-Social – Délégation particulière à la Direction de la Patientèle, des Budgets annexes et du Médico-Social

Le directeur du centre hospitalier Sainte-Anne,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R 6143-38

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Une délégation permanente est donnée à Madame Françoise TOUX, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Patientèle, des Budgets annexes et du Médico-Social, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de la direction, ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction et concernant notamment les budgets annexes des services mentionnés à l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles, les budgets des écoles et instituts de formation mentionnés aux articles L.4383-3 et L.4383-5 du Code de la Santé publique et la TVA,

- attestations de services faits,
- bordereaux de mandatement et mandats,
- bordereaux de recettes,
- autorisations de poursuites relatives aux recettes diverses,
- autorisations de poursuites des débiteurs,
- contrats et conventions liés à l'activité de sa direction,
- ordres de paiement adressés au Receveur.

**Article 2.** - Une délégation particulière est donnée à Madame Françoise TOUX, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Gestion Administrative et Sociale des Patients et des budgets, à l'effet de signer au nom du directeur :

- les agréments, renouvellement d'agréments et pré liquidations de la paie des accueillants.

**Article 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise TOUX, une délégation est donnée à Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière à la Direction de la Patientèle, des Budgets annexes et du Médico-Social, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction Gestion Administrative et Sociale des Patients et des budgets annexes ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence du Directeur de la Direction de la Patientèle, des Budgets annexes et du Médico-Social,
- bordereaux de recettes,
- mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO et consultations externes),
- correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes,
- lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients ou à leurs ayants droit,
- Devis d'hospitalisation et de soins externes
- déclaration de décès,
- transport de corps sans mise en bière.



Direction commune

- les agréments, renouvellement d'agréments et pré liquidations de la paie des accueillants.
- Les documents relatifs à la déclaration de TVA auprès de l'administration fiscale

**Article 4.** - Une délégation est donnée à Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction de la Patientèle, des Budgets annexes et du Médico-Social, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité du service de la Facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatifs à la Facturation,
- bordereaux de recettes,
- mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO et consultations externes),
- correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes,
- lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients ou à leurs ayants droit,
- Devis d'hospitalisation et de soins externes

**Article 5.** - Une délégation permanente est donnée à Madame Sarha LUDSOR, Adjoint des Cadres au service de la Facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- Devis d'hospitalisation
- congés des agents
- correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes,
- lettres de transmission des bulletins de séjour adressées aux patients ou à leurs ayants droit,
- toute correspondance liée à l'activité du service de la Facturation ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de la direction de la Facturation,

**Article 7.** - Une délégation permanente est donnée à Monsieur Franck CHEVET, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Patients » à la Direction des Finances, à l'effet de signer au nom du directeur :

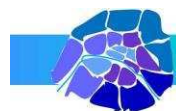
- toute correspondance liée à l'activité de la régie.
- Congés des agents
- Devis de consultations et actes externes

**Article 8.** – Une délégation est donnée à Monsieur Alexis LEREUILLE, Responsable du service social aux patients, à l'effet de signer au nom du directeur :

- secours aux patients dans la limite de 150 €,
- ordres de mission concernant les déplacements du personnel effectués dans l'intérêt des patients,
- demandes de formation des professionnels de la filière socio-éducative.

**Article 9.** – La présente délégation prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2015.

**Article 10.** - La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du conseil de surveillance, Monsieur le Délégué territorial de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Monsieur le Trésorier Principal, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.



Direction commune

**Article 11.** - La présente délégation fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2015

Jean-Luc CHASSANIOL

Françoise TOUX

Céline DEKUSSCHE

Sandra GINON

Sarha LUDSOR

Franck CHEVET

Alexis LEREUILLE





PREFECTURE PARIS

## **Décision n ° 2015061-0019**

**signé par  
Autres signataires**

**le 02 Mars 2015**

**75 - Centre Hospitalier Sainte Anne**

Délégation Coordination Générale des Soins  
des trois établissements de la Direction  
Commune



## DECISION

### Objet : Délégation Coordination Générale des Soins

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6141-1 – L6141-7 et D 6143 – 33 à 6143-35,
- Vu le décret n° 2014-7 du 07 janvier 2014 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des Directeurs des Soins,
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 nommant Jean-Luc Chassaniol directeur du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 6 janvier 2014,
- Vu l'arrêté de nomination de Lazare Reyes du 10 juin 2014 nommant l'intéressé en qualité d'adjoint au directeur des Centres Hospitaliers Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse à compter du 01 juin 2014.
- Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 nommant Luce Legendre en qualité de Directrice Adjointe, du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse à compter du 01 septembre 2014,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 28 mai 2014 nommant à compter du 10 janvier 2014 Madame Sylvie Leuwers Directrice des Soins Coordinatrice Générale des activités de Soins, de rééducation et médico-techniques dans le cadre de la Direction Commune
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 20 janvier 2014 nommant à compter du 10 janvier 2014 Madame Denise Pellassy-Tarbouriech Directrice des Soins au Centre Hospitalier Sainte-Anne, à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche, et au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 20 janvier 2014 nommant à compter du 10 janvier 2014 Monsieur François Giraud Rochon Directeur des Soins à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche, au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, et au Centre Hospitalier Sainte-Anne,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 20 janvier 2014 nommant à compter du 10 janvier 2014 Monsieur Pascal Ardon Directeur des Soins au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche, et au Centre Hospitalier Sainte-Anne,
- Vu l'organigramme de la direction commune modifié.

Le Directeur

## **D E C I D E**

### **Article 1**

Une délégation permanente est donnée à Madame Sylvie Leuwers, pour lui permettre d'exercer ses fonctions de Coordinatrice Générale des Soins des trois établissements.

Ainsi, cette délégation lui permet de signer au nom du Directeur chargé de la Direction Commune :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les attestations imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- protocoles de soins mis en œuvre dans le cadre du projet médical de la Communauté Hospitalière de Territoire,
- affectation de l'encadrement supérieur dans le respect de l'autonomie juridique de chaque établissement.

### **Article 2**

Une délégation permanente est donnée à Madame Denise Pellassy-Tarbouriech à effet de signer au nom de la Coordinatrice Générale des Soins des trois établissements, et exclusivement concernant le Centre Hospitalier Sainte-Anne :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les attestations imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- affectation des personnels soignants.

### **Article 3**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur François Giraud Rochon à effet de signer au nom de la Coordinatrice Générale des Soins des trois établissements, et exclusivement concernant le Etablissement Public de Santé Maison Blanche :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les attestations imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- affectation des personnels soignants.

### **Article 4**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Pascal Ardon à effet de signer au nom de la Coordinatrice Générale des Soins des trois établissements, et exclusivement concernant le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les attestations imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- affectation des personnels soignants.

### **Article 5**

La présente délégation sera notifiée, pour information, à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance des trois établissements, Monsieur le Délégué Territorial de Paris, Madame et Monsieur les Présidents de la Commission Médicale des trois établissements et de la Direction Commune, Madame la Trésorière Principale des Centres Hospitaliers Spécialisés, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## Article 6

La présente délégation figure sur les sites internet des trois établissements, et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 02 mars 2015

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur de la Direction Commune

Pour visa :

Lazare REYES  
Adjoint au Directeur de la Direction Commune  
Directeur en charge de l'Etablissement Public de  
Santé Maison Blanche

Luce LEGENDRE  
Directrice en charge du Groupe Hospitalier de Santé  
Perray-Vaucluse

Sylvie LEUWERS  
Coordonnatrice générale des soins des trois établissements

Denise PELLASSY-TARBOURIECH  
Directrice des Soins au Centre Hospitalier Sainte-Anne

François GIRAUD ROCHON  
Directeur des Soins à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche

Pascal ARDON  
Directeur des Soins au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2015054-0017**

**signé par  
Autres signataires**

**le 23 Février 2015**

**Direction nationale d'interventions domaniales**

arrêté portant subdélégation de signature :  
Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL





## PREFET DE PARIS

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

### Arrêté n° 2015 - portant subdélégation de signature

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 43 sur la délégation de signature ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du Préfet de Paris N°2015044-0005 en date du 13 février 2015 accordant délégation de signature à Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La délégation de signature qui est conférée à Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté 2015044-0005 en date du 13 février 2015, accordant délégation de signature à Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL sera exercée par M. Frédéric LAURENT, administrateur des finances publiques adjoint, chargé du pôle évaluations.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires ci-dessus désignés, la même délégation de signature sera exercée par Mme Christine LAVENANT, administratrice des finances publiques adjointe, Mme Carine DIDIER, M. Eric DAL-BUONO, M. Christophe BORG, inspecteurs principaux des finances publiques, M. Patrick VILLERONCE, inspecteur divisionnaire des finances publiques et à défaut par M. Serge BEAUDROUX et Mme Brigitte VILBERT, inspecteurs des finances publiques.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté abroge l'arrêté 2014-01 du 19/06/2014.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Fait à Saint-Maurice, le 23/02/2015

Pour le Préfet  
L'administratrice civile hors classe  
sous-directrice en charge de la DNID

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2015063-0001**

**signé par  
Autres signataires**

**le 04 Mars 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi**

Subdélégation de signature du directeur  
régional de la DIRECCTE au responsable de  
l'unité territoriale de Paris sur les compétences  
du Préfet de département

## PRÉFECTURE DE PARIS

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

### Arrêté n° 2015-023

#### **portant subdélégation de signature de M. Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France**

**Vu** le code du commerce ;

**Vu** le code du tourisme ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

**Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Ile de France ;

**Vu** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013228-0002 du 16 août 2013 par lequel le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 désignant Monsieur Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris.

## ARRETE

### Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de Paris :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Salaires &amp; conseillers des salariés</b>	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	article L7422-2 CT
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	articles L7422-6 et L7422-11 CT
	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	article L3141-23 CT
	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7 et -8 R3232-3 et 4 CT
	Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7 et -8, R3232-6 du CT
	Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	articles D1232-7 et 8 CT
	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	article L1232-11 CT
	Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés	Article D3141-11 du CT
	Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental	Article D2261-6 du CT
<b>Jeunes de moins de 18 ans</b>	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	article L4153-6, R4153-8 et R4153-12 du CT, article L2336-4 du code de la santé publique
	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	Article L7124-1 du CT

	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Jeunes de moins de 18 ans</b>	Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants	Articles L7124-5 et R7124-1 du CT
	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses	Article L7124-9 du CT
<b>Agences de mannequins</b>	Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins	Articles L7123-14 et R7123-8 à R7123-17
<b>Hébergement collectif</b>	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local	Articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif
<b>Conciliation</b>	Procédure de conciliation	Articles L2522-4 et R2522-1 à R2522-21 du CT
<b>CISSCT</b>	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	Articles L4524-1 et R4524-1 à -9 du CT
<b>Apprentissage alternance</b>	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	articles L6223-1 et L6225-1 à 6225-3, R6223-16 et R6225-4 à 6225-8 CT
<b>Main d'œuvre étrangère</b>	Autorisations de travail	articles L5221-2 à L5221-11 CT articles R52121-1 à R 5221-50 CT
	Visa de la convention de stage d'un étranger	articles R313-10-1 du CESEDA
<b>Placement au pair</b>	autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales"	accord européen du 21/11/99 circulaire 90,20 du 23/01/99
<b>Aide aux salariés placés en activité partielle</b>	Attribution de l'allocation d'activité partielle	Articles L5122-1, R5122-1 à R5122-19 CT
	Accord préalable d'autorisation d'activité partielle	L5122-1, R5122-2 à R5122-4 CT
<b>Emploi</b>	Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	article R1143-1 CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Emploi</b>	Conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés	articles L5111-1 à 3, L5123-1 à 9, L1233-1-3-4, R5112-11, et L 5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2, circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08, R 5123-1 à 41
	Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18
	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	articles L5121-3, D5121-4 à 13
	Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences	articles L5121-1, L5121-2, D.5121-1 à D5121-3
	Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	articles D2241-3 et D2241-4 CT
	Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	articles L1233-84 à L1233-89, D1233-37, 38, 45, 46 CT
	Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)	loi 47,1775 du 19/09/47, loi 78,763 du 19/07/78, loi 92,643 du 13/07/92, décret 87,276 du 16/04/87, décret 10/02/02, circulaire DGEFP 2002,53 du 10/12/02 et 2003,04 du 04/03/03
	Dispositifs locaux d'accompagnement	circulaires DGEFP 2002-53 du 10/12/02 et 2003-04 du 04/03/03
	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	articles L7232-1 et suivants CT
	Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	articles L5132-2 et L5132-4, 5, 7, 8,15, 16, R5132-4,5 et 6, 15 et 16 R 5132-22, 23, R 5132-32 et 33, R 5132-36, R 5132- 38 à 43 R 5132-44 à 47
	Conventionnement des missions locales	articles L5314-1 à L5314-4
	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires"	R3332-21-3 du CT
<b>Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi</b>	exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement	articles L5426-2 à L5426-9, R5426-1 à R5426-17 CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Formation professionnelle et certification</b>	remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	articles R6341-45 à 6341-48 CT
	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité VAE	R338-7 Code de l'Education R338-6 Code de l'Education Loi 2002-73 du 17/01/02 décret 2002-615 du 26/04/02, Arrêté 9 mars 2006
<b>Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap</b>	Sanction administrative pour non respect de l'obligation d'emploi	L5212-12 CT
	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés	articles L5212-8 et R5212-12 à 5212-18 CT
<b>Travailleurs en situation de handicap</b>	Subvention d'installation d'un travailleur en situation de handicap	articles R5213-52, D5213-53 à 5213-61 CT
	Prime pour l'embauche d'un jeune en situation de handicap en contrat d'apprentissage	articles L6222-38, R6222-55 à 6222,58 CT, arrêté du 15/03/78
	Aide aux postes des entreprises adaptées	R5213-74 à 76
	Aides financières pour l'adaptation du lieu de travail et pour le renforcement de l'encadrement des travailleurs en situation de handicap	L5213-10, R5213-33 à R5213-38 CT

## Article 2

Dans les autres matières, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-Henri LAZAR, la subdélégation de signature sera exercée par :

M. Philippe QUITTAT - ODELAIN

M. Vincent RUPRICH

M. Philippe BOURSIER

M. Alain DUPOUY

M. Sylvère DERNAULT

Mme Anne-Catherine BISOT

Dans le domaine de la Main d'œuvre Etrangère, autorisation de travail, visa de la convention de stage d'un étranger, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-Henri LAZAR, la subdélégation de signature sera exercée par :

M. Philippe QUITTAT - ODELAIN

M. Sylvère DERNAULT

Mme Marie-Pierre ITURRIOZ

Mme Patricia CORNE

## Article 2 bis

En l'absence de M. BOURSIER, M. DUPOUY la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Djamila BEZZAOUYA sur l'insertion par l'activité économique
- M. Florent BOSCH sur le chômage partiel et le FNE
- M. Dominique DEMARCQ pour le suivi à la recherche d'emploi et les contrats aidés
- Mme Florence DEMONREDON sur les services à la personne

## Article 3

Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C), et à M. Lionel SILVERT, chef du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Île-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de Paris :

	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Métrologie légale</b>	attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01
	injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
	délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
	aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62,3 arrêté du 31/12/01
	Dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	article 41 décret 2007-0387 du 03/05/2001
	Aménagement aux dispositions de vérification de moyens d'essais	article 5 décret du 03/05/2001 et article 3 arrêté du 31/12/2001



#### **Article 4**

Sont exclus de la présente délégation :

- la signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics,
- les décisions portant attribution de subvention ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- les circulaires aux maires,
- les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),
- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur les compétences de l'Etat, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

#### **Article 5**

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

#### **Article 6**

L'arrêté de subdélégation de signature n° 2015-016 du 27 janvier 2015 est abrogé.

#### **Article 7**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le : - 4 MARS 2015

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE PARIS

**Autre n ° 2015060-0002**

**signé par**  
**Directeur, chargé de la direction spécialisée des finances publiques pour l' Assistance publique**  
**- Hôpitaux de Paris**

**le 01 Mars 2015**

**Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris**

Délégation de pouvoir n ° 02-2015 du 1er  
mars 2015



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES  
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS  
3 avenue Victoria  
75004 PARIS

## DELEGATION DE POUVOIRS N°02 - 2015 du 01 mars 2015

**Le Directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

**Décide**

### Article 1 – Délégations générales

#### 1) Délégations permanentes :

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de Directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance publique hôpitaux de Paris, et de signer seuls ou concurremment avec moi-même tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives et les rejets de mandats ou demandes de mise en paiement de dépenses d'un montant supérieur à 200 000 euros :

Mme Sylvie FROMONTEIL	Administratrice des Finances Publiques Fondée de pouvoir	Direction
M. Eric NEXON	Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable : - de la Mission PGI - de la Mission de maîtrise des risques Chargé de mission spéciale : - du Département de la comptabilité - du Département des dépenses	Direction

## 2) Délégations en cas d'empêchement des délégués généraux permanents (cf. §1 supra) et de moi-même :

Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, notamment celui de signer les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 25 000 euros et du rejet de mandats ou de demandes de mise en paiement supérieurs à 200 000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement à la fois de moi-même, de Mme FROMONTEIL et de M. NEXON sans toutefois que le non empêchement soit opposable aux tiers :

Mme Sandrine FABREGUES	Administratrice des Finances Publiques adjointe Directrice du service facturier	Service facturier
M. Jérôme CHASSAING	Inspecteur principal des Finances Publiques, Auditeur	Mission d'audit
Mme Isabelle OZIOL	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle des recettes diverses
M. Olivier LACZNY	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle Chef de secteur par intérim	Pôle des organismes Secteur collectivités et étrangers
Mme Eliane WOLF	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle des particuliers
M. Philippe JASPIERRE	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle de gestion des moyens

### Article 2 – Délégations particulières

Sans objet

### Article 3 – Délégations spéciales

1) Reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite du service facturier de la DSFP-APHP :

Mme Sandrine FABREGUES	Administratrice des Finances Publiques adjointe Directrice du service facturier	Service Facturier
------------------------	--	-------------------

2) En l'absence de M. Jérôme CHASSAING, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations relatives aux activités du pôle d'audit de la DSFP-APHP :

M. Frédéric BOULEAU	Contrôleur des Finances Publiques	Audit
---------------------	-----------------------------------	-------

3) Reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations d'usage courant dans la limite du service des Ressources humaines - formation professionnelle de la DSFP-APHP :

Mme Sylvie TSIANG	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Ressources humaines formation professionnelle
-------------------	---	--

4) Reçoit délégation pour signer les demandes de devis et bons de commande à destination des entreprises, et pour certifier le service fait correspondant, ainsi que pour signer tous les autres documents d'usage courant dans la limite du service des Ressources budgétaires et logistiques de la DSFP-APHP :

Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Ressources budgétaires et logistiques
-------------------	---	--

5) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement (y compris ceux payables dans divers départements et par les payeurs auprès des ambassades de France et à l'étranger, ou par l'administrateur général des finances publiques pour l'étranger) :

Mme Anne Sophie LECOMTE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'AP- HP
Mme Eloïse LOUVET	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Excédents de versement

6) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement et les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 8 000 euros :

Mme Béatrice LARGILLIERE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
M. Briand NGUYEN	Inspecteur des Finances Publiques Chef du secteur	Fonctions support Expertise juridique
Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des organismes Organismes tiers Payeurs
Mme Catherine GARCIA	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Médiation et accueil
M. François CANO	Inspecteur des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Renseignements, poursuites et contentieux

7) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement :

Mme Claire BASLE	Inspectrice des Finances Publiques	Fonctions support Contrôle de gestion
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des Finances Publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Xuan LAM	Inspectrice des Finances Publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Karyne MOREAU	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des Régies
Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Règlement des dépenses

Mme Catherine BARRE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité  Encaissement des recettes
---------------------	---	---

8) Reçoit délégation pour signer seule, ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service indiqué ci-dessous, et notamment les rejets de mandats ou demandes de mise en paiement et les rejets de paiement afférents aux traitements et salaires :

Mme Catherine FIAND	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
---------------------	---	---

9) Reçoit délégation pour signer seule, ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service indiqué ci-dessous, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye
--------------------	---	---

10) En cas d'absence de M. Eric NEXON, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs tâches respectives au sein de la mission PGI de la DSFP-APHP :

Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques Hors classe Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Jean Louis THEBAUD	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI
Mme Catherine FIAND	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI
Mme Géraldine SUSINI	Inspectrice des Finances Publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mme Christelle LORGNIER-HUMEZ	Inspectrice des Finances Publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. William RAPILLARD	Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI

Mme Anne-Sophie LECOMTE	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI
M. Robert THIRIET	Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. Lahcène ZIDANE	Contrôleur des Finances Publiques	Mission PGI
M. Yann L'HARIDON	Contrôleur des Finances Publiques	Mission PGI
Mme Claire BOUTTELEGIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Mission PGI

**11)** Les huissiers des Finances Publiques dont les noms suivent, hors leur tâches d'exécution des poursuites, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement relatifs à des dettes inférieures à 1 500 euros, dans le cadre des procédures qu'ils conduisent :

Mme Alice LAFAYE	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Aurore REIGNIER	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Aurélia GIULIANI	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Catherine LINTINGRE	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Peggy ROUQUIER	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
M. Daniel VERRIER	Huissier des Finances Publiques	Pôle des particuliers
M. Karim BOUCHEBEL	Huissier des Finances Publiques	Pôle des particuliers

**12)** En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi et les courriers relatifs aux transferts entre comptables, les courriers relatifs aux propositions de placement et aux placements réalisés, ainsi que tous les documents d'usage courant dans la limite des activités de la subdivision comptabilité de l'Etat :

M. Antoni ROUGEAUX	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
--------------------	---	--



13) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de service respectifs, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs, et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4 000 euros :

Mme Emmanuelle CAPEAU	Contrôleur des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle des particuliers Médiation et accueil
M. David TOLASSY	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur pour la cellule des hébergés admis à l'aide sociale	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
Mme Carine RAYMONDAUD	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur pour la cellule des hébergés payants	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
Mme Annie MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de pôle	Pôle des recettes diverses
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Pôle des organismes Collectivités et étrangers
M. Frédéric TREYT	Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle des organismes Organismes tiers payeurs

14) Reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs suivants :

Mme Françoise MAILLARD	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation Professionnelle
Mme Christine GRENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
M. Steve KROMWELL	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye
M. Fabrice NOCQUE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye
M. Pierre PAYNO	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes

Mme Anne-Marie BAULERET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
M. Armand BOUTON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
Mme Marie Christine BLAIR	Contrôleur des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
M. Dominique DELAHAYE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de Mme BLAIR	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
M. Christophe PHILIPPE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Règlement des dépenses

**15)** En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de service, reçoivent délégation pour signer les demandes de renseignements pour les excédents de versements, les bordereaux d'envoi (internes et externes), les demandes de mandatement à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, et les ordres de paiement :

M. Alexandre LANDEAU	Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'AP- HP
Mme Marthe GOUFANE	Contrôleur des Finances Publiques	Département de la comptabilité Excédents de versement

**16)** En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite des activités de la subdivision régies :

Mme Marie-Laure BOYER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
-----------------------	--	--

**17)** En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises, et pour certifier le service fait correspondant :

M. Patrick HIERRO	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle de gestion des moyens
-------------------	-----------------------------------	----------------------------

**18)** En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

Mme Viviane DORMIOLA	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle des particuliers Médiation et accueil
----------------------	-----------------------------------	---

**19)** En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 2.000 euros :

Mme Brigitte MOURIEZ SIMART	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle des particuliers Médiation et accueil
-----------------------------	-----------------------------------	---

**20)** Reçoivent délégation pour habiliter, dans le respect du présent document, les personnels de la Direction Spécialisée à l'utilisation des progiciels SAP et HR Access :

Mme Claire BASLE	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Xuan LAM	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques

21) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse :

M. Laurent BURSZTYN	Agent d'administration des finances publiques Caissier	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Jean-Christophe GAIQUI	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
Mme Martine BUISSON	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
M. Charles PIEROTTI	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Diane BARRET	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
Mme Martine HOLLEVILLE	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Heu Siong	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Antoni ROUGEAUX	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies

22) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les frais de déplacement dans l'application CHORUS-DT:

Mme Frédérique PALMISTE	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Florence FRAPPART	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Frédérique PIVET	Agent d'administration des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Chloé THEVENON	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle

#### **Article 4**


Les pouvoirs délégués dans le cadre de l'utilisation de certains logiciels de gestion relèvent de décisions distinctes de la présente, prises au titre des dispositifs d'habilitation relatifs aux différents systèmes automatisés de gestion.

#### **Article 5**

La mention « *en cas d'absence ou d'empêchement* » figurant dans les différents articles du présent document est une mesure d'ordre strictement interne, non opposable aux tiers.

#### **Article 6**

La présente délégation prend effet au 1er mars 2015 et annule toutes celles qui ont été précédemment consenties.

  
Jean-Luc BRENNER